

## L'Île d'Orléans se projette en 2020 !

L'analyse des résultats obtenus à la suite du Plan d'action du Pacte rural 2002-2007 et l'arrivée du nouveau Pacte rural 2007-2014 ont été les déclencheurs d'un important exercice de réflexion sur l'avenir du territoire de l'Île d'Orléans. Il faut bien dire que pour l'Île, c'était une première ! Bien sûr, dans les villages et les conseils municipaux, on se questionne et on réfléchit, mais inviter les citoyens des six municipalités à se prononcer, ensemble, sur trois grands enjeux lors d'une journée de travail était une façon inédite de travailler. Qu'à cela ne tienne, le 22 novembre 2008, plus de 80 personnes se sont réunis pour discuter du devenir de leur Île.

Motivés et inspirés par les expériences d'un conférencier d'envergure en la personne de M. Pierre-Marc Johnson, les participants ont ensuite travaillé en ateliers sur les trois thèmes suivants :

- Le milieu de vie et la démographie (offre de services à la communauté et organisation);
- L'aménagement du territoire et l'accès à la propriété (dans un contexte de règlementations multiples);
- La richesse du territoire (développement économique, situation de l'emploi, etc.).

L'objectif de la démarche étant de définir des orientations de développement favorisant l'équilibre en matière d'aménagement (protection du patrimoine)<sup>1</sup>, du milieu de vie et de développement de la main-d'œuvre, les participants avaient préalablement reçu un document de travail traçant le portrait actuel de l'Île pour les trois thèmes mentionnés.

Les résultats de leurs discussions ont été intégrés aux différentes analyses du milieu de vie de l'Île d'Orléans, telles que réalisées par la firme Desjardins Marketing. Des comparables avec d'autres milieux insulaires dans le monde ainsi que la consultation d'experts ont également complété l'étude.

L'ensemble de ces travaux a ensuite fait l'objet d'une présentation publique le 16 avril 2009. Les citoyens présents ont pu questionner et bonifier le Plan d'action qui leur était proposé. Ainsi, des consensus ont été réalisés autour :

- De la vision que chacun avait de l'Île en 2020, soit, de façon imagée :  
*«J'habite l'île depuis une dizaine d'années; ce milieu de vie me permet, de même que mes proches, d'y élever une famille, d'entreprendre et de m'accomplir. Le centre de ressources communautaires mis en place il y a quelques temps me donne*

---

<sup>1</sup> Rappelons que toute l'Île d'Orléans est désigné comme arrondissement historique au sens de la Loi sur les biens culturels, ce qui en fait le plus grand arrondissement dans la province de Québec.

*accès à des loisirs 4 saisons, d'obtenir des services intégrés et d'espérer y vivre jusqu'à la fin de mes jours.*

*Les diverses instances politiques se sont entendues pour mettre en place un plan d'action en aménagement et en développement durable, orienté vers l'harmonisation de la réglementation et l'accès à la propriété. La vie y est facile; l'Île a conservé son dynamisme et sa dimension humaine.»*

- D'un plan d'action comportant quatre orientations :
  1. Solidarité et ouverture;
  2. Vitalité et attractivité;
  3. Aménagement et développement éco-responsable;
  4. Mise en commun des ressources et compétences;

pour les quatre axes suivants :

1. Patrimoine;
2. Agriculture;
3. Milieu de vie;
4. Tourisme.

Ce grand exercice de concertation autour de la vision et du plan d'action de *Vision Île d'Orléans 2020* a conduit à l'adoption desdits documents par le Conseil des maires et le conseil d'administration du CLD de l'Île d'Orléans en mai 2009. Un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan a ensuite été formé. Il est composé du préfet de la MRC, de deux maires, de la présidente du CLD, d'un représentant désigné par le Syndicat de base de l'Union des producteurs agricoles de l'Île, d'un représentant désigné par le Comité tourisme de l'Île, d'un représentant désigné par le Regroupement des équipements culturels de l'Île et de la directrice de la MRC/CLD. La première rencontre de travail est planifiée pour l'automne prochain à la suite des élections municipales.

Chantale Cormier  
Directrice générale  
MRC et CLD de l'Île d'Orléans